

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2015, 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 la conseillère madame Édith Coulombe
 le conseiller monsieur Claude Lebel
 le conseiller monsieur Paul Beaulieu
 le conseiller monsieur Patrick Murray
 le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

De plus, Karine Tremblay, adjointe à la direction générale, assiste à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015**
- 4. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 5. Acceptation des comptes du mois**
- 6. Ressources humaines**
 - 6.1 Prolongation du contrat de travail d'un ouvrier de voirie à temps plein, poste contractuel à durée indéterminée
 - 6.2 Embauche de surveillants de plateaux occasionnels
 - 6.3 Embauche des professeurs aux activités pour la programmation automne 2015
 - 6.4 Embauche d'une brigadière scolaire sur appel
 - 6.5 Confirmation de la permanence d'une réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel
- 7. Administration**
 - 7.1 Dépôt du code d'éthique et de déontologie de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec dont la directrice générale et secrétaire-trésorière est membre
 - 7.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 15-732 sur les nuisances
- 8. Finances**
 - 8.1 Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623 et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Solde disponible des règlements d'emprunt fermés
 - 8.2 Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623 et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-

- 685 et 14-699 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public – acceptation de l'offre de financement
- 8.3 Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Concordance avec les règlements d'emprunt concernés
- 8.4 Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, et 10-629 et de financement de 679 946\$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés – courte échéance
- 8.5 Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury
- 8.6 Recommandation de paiement pour la mise en service du système de téléphonie à la firme IP4B
- 8.7 Autorisation de signature pour l'achat du logiciel de gestion de la paie : Synerion (AD-1503)
- 8.8 Surplus affecté au 31 décembre 2015
- 9. Loisirs et culture**
- 9.1 Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le réaménagement du parc des Fondateurs
- 9.2 Déclaration des Journées de la Culture
- 9.3 Autorisation de signer un protocole d'entente avec Cantons Jardine
- 9.4 Autorisation de signer un protocole d'entente avec MEC
- 9.5 Sécurisation et mise aux normes des parcs et espaces verts
- 9.6 Adoption du Règlement numéro 15-720 pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service (LO-1205) et le réaménagement du parc des Fondateurs (projet LO-1504) et décrétant un emprunt de 774 000 \$
- 9.7 Octroi d'un contrat pour le pavillon de service du parc des Fondateurs - service professionnels en structure et génie civil
- 9.8 Octroi d'un contrat pour le pavillon de services du parc des Fondateurs - service professionnels en mécanique du bâtiment et électricité
- 10. Sécurité incendie**
- 10.1 Aucun
- 11. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 11.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 11.1.1 Aucun
- 11.2 Recommandations de paiement**
- 11.2.1 Aucun
- 12. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 12.1 Demande d'entretien estival pour le chemin McCune
- 12.2 Autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de prolongement

- d'aqueduc et de raccordement d'égout pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers (projet SP-1501)
- 12.3 Accord de principe au projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire en bordure du boulevard Talbot Sud
- 12.4 Mandat à un notaire pour les travaux d'implantation d'un réseau d'égout au secteur de la rivière des Hurons (Règlement numéro 15-729 et projet HM-1501)
- 12.5 Demande de financement pour un projet d'immobilisation : Achat d'un conteneur marin à l'écocentre (HM-1502)
- 12.6 Demande de variations budgétaires 2015
- 12.7 Appel de propositions de services professionnels pour la surveillance et la mise en service avec une équipe multidisciplinaire en architecture, structure et génie civil, mécanique et électrique concernant la construction de la nouvelle caserne de pompiers SP-1501
- 12.8 Prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir les résidences et lots vacants localisés en bordure du chemin Frank Corrigan
- 13. Urbanisme et environnement**
- 13.1 Dérogations mineures**
- 13.1.1 Aucun
- 13.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 13.2.1 Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 323, chemin Philip-Toosey
- 13.2.2 Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 19, chemin Sous-le-Cap
- 13.2.3 Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 358, chemin Philip-Toosey
- 13.2.4 Construction de jumelés dans le développement des Grands-Ducs, phase V partie 2
- 14. Urbanisme et environnement**
- 14.1 Appui d'un citoyen pour une demande à la Commission de protection du territoire agricole – Inclusion du lot 4 888 976 (Cadastre du Québec) en zone agricole
- 14.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
- 14.3 Fermeture du chemin St-Peter's dans le cadre du marché public estival organisé par Cantons'active
- 15. Divers**
- 15.1 Aucun
- 16. Période de questions**
- 16.1 Aucun
- 17. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 20 h 05, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Rés. : 279-15

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture

de celui-ci par madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 280-15

Acceptation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015

Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu le procès-verbal du 6 juillet 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Claude Lebel et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 6 juillet 2015 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 281-15

Dépôt du bordereau de correspondance

Madame Sonia Bertrand, directrice des communications et du greffe, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois d'août 2015 qui a été déposé aux membres du conseil municipal.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu d'accepter le dépôt du bordereau de correspondance daté du 17 août 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 282-15

Acceptation des comptes du mois

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de juillet 2015 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois de juillet 2015 totalisant 718 023,20 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de juillet 2015, se

chiffrant à 284 231,27 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 164 712,19 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Rés. : 283-15

Prolongation du contrat de travail d'un ouvrier de voirie à temps plein, poste contractuel à durée indéterminée

Considérant l'arrêt de travail temporaire de certains ouvriers de voirie, ainsi que leur réintégration progressive ;

Considérant qu'il est nécessaire de combler le poste pour assurer le soutien du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

Considérant que monsieur Philippe Vézina est en poste depuis le 13 mai 2015 pour le remplacement des ouvriers de voirie ;

Considérant que le contrat de travail de monsieur Philippe Vézina se termine le 4 septembre 2015 ;

Considérant que monsieur Vézina a reçu une recommandation favorable de ses supérieurs et qu'il est très apprécié par ses collègues de travail ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu de renouveler le contrat de monsieur Philippe Vézina au poste d'ouvrier de voirie à temps plein, poste contractuel à durée indéterminée. La période de probation de 20 semaines se poursuivra, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Philippe Vézina sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, du poste ouvrier de voirie. Les sommes nécessaires pour couvrir cet engagement sont prévues au budget 2015.

Le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, le renouvellement du contrat de monsieur Philippe Vézina, à titre d'ouvrier de voirie à temps plein, poste contractuel à durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 284-15

Embauche de surveillants de plateaux occasionnels

Considérant l'augmentation du nombre de locations et réservations de locaux, terrains et plateaux dont la Municipalité est responsable ;

Considérant les différentes périodes lors desquelles la demande s'accroît ;

Considérant le manque de disponibilité des surveillants actuels à répondre à l'ensemble des besoins de la Municipalité du fait de la nature du poste et de leurs autres engagements ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche de surveillants de plateaux occasionnels par la création d'une liste de remplacement pour couvrir les besoins du Service des loisirs et de la culture ;

Considérant que certains employés se sont distingués dans leurs fonctions dans le cadre du programme d'animation vacances et que ces derniers connaissent déjà les lieux, qu'ils sont connus de notre service et qu'ils figurent déjà au registre des employés ;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu de nommer madame Caroline Juneau-Poudrier, madame Alexandra Beaupré, monsieur Mathieu Ferland-Lachance et monsieur Enrick Martel Nadeau au poste de surveillants de plateaux occasionnels. La date d'entrée en fonction des employés nommés précédemment sera le 17 août 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire des surveillants de plateaux occasionnels sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 285-15

Embauche des professeurs aux activités pour la programmation automne 2015

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que tous les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie ;

Considérant le Règlement numéro 14-712 pourvoyant à la tarification des activités culturelles et de loisirs et de l'utilisation des terrains et locaux municipaux ;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, un contrat d'engagement à durée déterminée relatif à l'embauche des professeurs suivants :

PROFESSEURS	COURS
Joanie Lafleur	Arts plastiques
Maurice Louis	Peinture abstraite
Denis Chalifour	Photographie débutant
	Photographie avancé
Dulce Tania	Espagnol débutant
	Espagnol intermédiaire
	Espagnol avancé
Jules Caron	Magie
	Sculpture de ballon
	Cours d'échecs
Benoit Cantin	Cours d'horticulture à la carte
Yves Gagnon	Cirque
Jocelyn Savard Erwan Prigent Philippe Bouchard	Karaté 4 à 6 ans
	Karaté 7 ans et +
Françoise Duranleau	Pilates débutant
	Pilates intermédiaire
Louise Lemieux	Hatha Yoga débutant
	Yoga Nidra intermédiaire
Laurence Boudreault	Yoga tonique
Marie-Ève Vallières	Cours de cuisine à la carte
Miriam Khoja	Gardiens avertis
	Secouristes avertis

Ces professeurs donneront des cours et dispenseront des activités à titre d'employés de la Municipalité lors de la session automne 2015.

Il est important de préciser que l'embauche des professeurs est conditionnelle à l'inscription d'un nombre minimum de participants à l'activité ou au cours. Les heures indiquées peuvent être sujettes à changement. Une bonification de 5 \$ par heure de cours ou activité sera offerte aux professeurs pour lesquels nous enregistrerons une fréquentation de 75 % ou plus en nombre de participants.

Les sommes nécessaires pour couvrir l'engagement des professeurs nommés ci-dessus sont prévues au budget 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 286-15

Embauche d'une brigadière scolaire sur appel, poste permanent à temps plein

Considérant le fait que depuis le 1^{er} janvier 2015, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury assume la brigade scolaire aux abords de l'école du Harfang-des-Neiges ;

Considérant l'importance de sécuriser les intersections aux abords de l'école du Harfang-des-Neiges aux heures de pointe des écoliers et parents ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une brigadière scolaire sur appel pour couvrir les besoins de remplacements en l'absence de la brigadière scolaire ;

Considérant que le poste de brigadière scolaire sur appel a fait l'objet d'un

concours d'emploi et que deux candidats ont été contactés pour une entrevue téléphonique ;

Considérant que la candidate retenue, madame Sharon Walker, détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu de nommer madame Sharon Walker au poste de brigadière scolaire sur appel. La date d'entrée en fonction de madame Sharon Walker sera le 31 août 2015, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de madame Sharon Walker sera celui prévu à la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 287-15

Confirmation de la permanence d'une réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel

Considérant l'engagement de madame Camille Champagne le 31 juillet 2014 à titre de réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel ainsi que les conditions d'emploi ;

Considérant l'évaluation favorable portant sur la fin de la période d'essai de madame Camille Champagne ;

Considérant que l'appréciation de la performance démontre que madame Camille Champagne possède les aptitudes et habiletés requises à ce poste ;

Considérant la recommandation favorable de la directrice des communications et du greffe concernant la permanence de madame Camille Champagne à titre de réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal accepte la recommandation de la directrice des communications et du greffe suite à une appréciation de performance relative à la fin de la période d'essai de madame Camille Champagne à titre de réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel.

Le conseil municipal confirme madame Camille Champagne dans sa fonction de réceptionniste, soutien aux citoyens sur appel de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et accorde un statut d'employé permanent à ce poste, et ce, à compter du 17 août 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 288-15

Dépôt du code d'éthique et de déontologie de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec dont la directrice générale et secrétaire-trésorière est membre

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy est membre de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) ;

Considérant que l'ADGMQ détient son propre code d'éthique et qu'il encourage ses membres de s'y conformer ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil accepte, pour information, le dépôt du code d'éthique de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 15-732 sur les nuisances

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 15-732 sur les nuisances.

Robert Miller,
maire

Finances

Rés. : 289-15

Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623 et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Considérant que nous devons procéder au refinancement des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598 et 09-607, 10-624, 10-623 et 10-629 au montant de 2 782 054 \$;

Considérant que nous devons procéder au financement des règlements d'emprunt 13-684, 13-685 et 14-699 au montant de 679 946 \$;

Considérant la disponibilité de soldes des règlements d'emprunt à ce jour ;

Considérant que les règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607 et 10-623 ont généré des soldes de 337 824 \$ dont 130 989 \$ assumé par une taxe de secteur ;

Considérant qu'au moment de procéder au financement des règlements, il convient d'utiliser les soldes disponibles et de les affecter au remboursement du capital des desdits règlements :

Règlement	Solde disponible	Taxe de secteur
09-595	2 714 \$	Oui
09-596	3 673 \$	Oui
09-598	43 918 \$	Non
09-607	124 602 \$	Oui
09-607	31 197 \$	Non
10-623	131 720 \$	Non
Total	337 824 \$	

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil autorise l'affectation de 337 824 \$ du solde des règlements d'emprunt au refinancement des règlements 09-595, 09-596 et 09-598, 09-607 et 10-623.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 290-15

Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623 et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Rapport des résultats de l'appel d'offre public – acceptation de l'offre de financement

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, 10-629, 13-684, 13-685 et 14-699, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} septembre 2015, au montant de 3 462 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98.68400	210 000\$	1.30%	2016	2.2623 5%
		216 000\$	1.45%	2017	
		222 000\$	1.60%	2018	
		229 000\$	1.80%	2019	
		2 585 000\$	2.00%	2020	
FINANCIÈRE BANQUE	98.52500	210 000\$	1.30%	2016	2.3080 1%
		216 000\$	1.50%	2017	

NATIONALE INC.		222 000\$	1.65%	2018	
		229 000\$	1.85%	2019	
		2 585 000\$	2.00%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98.26000	210 000\$	1.30%	2016	2.3706 6%
		216 000\$	1.50%	2017	
		222 000\$	1.60%	2018	
		229 000\$	1.85%	2019	
		2 585 000\$	2.00%	2020	

Considérant que l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu:

Que l'émission d'obligations au montant de 3 462 000 \$ de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury soit adjudgée à Marchés mondiaux CIBC inc. ;

Que demande soit faite à ces dernières de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 291-15

Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Concordance avec les règlements d'emprunt concernés

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 462 000 \$.

Règlements d'emprunt numéros :	Pour un montant de \$
09-595	119 267 \$
09-595	43 500 \$
09-596	95 642 \$
09-596	38 900 \$
09-598	274 482 \$
09-607	602 780 \$
09-607	342 603 \$
10-624	158 200 \$
10-623	925 880 \$
10-623	135 600 \$
10-629	45 200 \$
13-684	180 736 \$
13-685	10 268 \$
14-699	488 942 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 462 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} septembre 2015 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou la directrice des finances en son absence) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts

électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg
155, 76^e rue Est
Québec, Québec G1G 5E1

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par : « La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury », tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 292-15

Demande de refinancement de 2 782 054 \$ venant à échéance le 28 septembre 2015 en vertu des règlements d'emprunt 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, et 10-629 et de financement de 679 946 \$ en vertu des règlements 13-684, 13-685 et 14-699 - Modification des termes prévus dans les règlements d'emprunt concernés – courte échéance

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 462 000 \$ effectué en vertu des règlements numéro 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, 10-629, 13-684, 13-685 et 14-699, la municipalité des cantons unis de Stoneham et Tewkesbury émettent des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 1 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéro 09-595, 09-596, 09-598, 09-607, 10-624, 10-623, 13-684, 13-685 et 14-699, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 293-15

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury

Considérant que la part du déficit de l'exercice 2014 pour la Municipalité est de 5 570 \$. Le conseil autorise le Service des finances à verser à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury un montant de 3 262 \$,

en fonction du montant déjà accordé pour l'année 2014 et d'un solde des années antérieures (poste budgétaire numéro 02-520-10-963).

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu que ce conseil prenne acte des états financiers et du rapport de l'auditeur au 31 décembre 2014, préparés par la firme Bédard Guilbault inc., société de comptables professionnels agréés, relativement à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 294-15

Recommandation de paiement pour la mise en service du système de téléphonie à la firme IP4B

Considérant la résolution 173-15 concernant le contrat octroyé à IP4B pour le service de téléphonie hébergée ;

Considérant l'implantation et la mise en service du système de téléphonie au mois de juillet 2015 ;

Considérant que la caserne incendie n'était pas incluse au devis initial ;

Considérant que l'état du réseau informatique avant l'implantation a nécessité de la part de IP4B une participation supplémentaire en main-d'œuvre ;

Considérant la nécessité d'ajouter certains équipements pour s'assurer de la compatibilité du réseau informatique et téléphonique ;

Considérant que pour toutes ces raisons, les coûts des équipements et d'implantation sont passés de 12 572 \$ à 21 385.50 \$, plus taxes applicables;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser le paiement de la facture de 21 385,50 \$ (plus taxes applicables) correspondant à l'achat d'équipement et l'implantation du système de téléphonie hébergée. Les sommes seront prises à même le poste budgétaire 22-100-10-726 du projet AD-1403 à même le règlement d'emprunt numéro 14-700.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 295-15

Autorisation de signature pour l'achat du logiciel de gestion de la paie : Synerion (AD-1503)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 prévoit l'achat d'un logiciel de gestion de la paie (AD-1503), financé à même le fonds de roulement de la Municipalité, pour un budget de 20 000 \$;

Considérant que trois fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la compagnie Synerion North America inc. a présenté la plus basse soumission conforme à nos exigences ;

Considérant les avantages reliés à l'implantation d'un logiciel de paie pour effectuer la gestion du temps, présence, horaire et rémunération de la centaine d'employés réguliers et occasionnels de la Municipalité ;

Considérant que les frais d'achat du logiciel Synerion s'élèvent à 3 490 \$ plus taxes applicables et que les frais annuels sont estimés à 4 299 \$, plus taxes applicables, variable selon le nombre d'employés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil autorise la directrice des finances et trésorière adjointe à signer le contrat de vente pour l'acquisition du logiciel de paie Synerion et d'effectuer un paiement de 3 618, 26 \$ plus taxes applicables pour le dépôt.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 296-15

Surplus affecté au 31 décembre 2015

Considérant les recommandations des vérificateurs de la Municipalité en matière de création ou d'augmentation de réserves pour des futures dépenses ;

Considérant les sommes prévues au budget de l'année 2015 pour l'augmentation des réserves concernant réseau sanitaire, l'aqueduc, les chemins privés et les véhicules ;

Considérant l'état du surplus accumulé de la Municipalité au 31 décembre 2014 ;

Considérant les appropriations prévues au budget 2015 à l'égard des réserves affectées du réseau sanitaire ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise l'administration générale à prendre les montants mentionnés ci-dessous à même le fonds général de l'année 2015 et de l'imputer aux surplus affectés de la Municipalité.

Objet	Montant
Réseau sanitaire	60 000 \$
Aqueduc	42 403 \$
Véhicules	45 000 \$

Le conseil autorise également l'administration générale à effectuer les appropriations suivantes à même les réserves affectées de la Municipalité :

De	À	Montant
Réserve affectée du réseau sanitaire	Budget d'opération 02-414-00-445	70 000 \$ (a)

(a) Le solde non utilisé au 31 décembre 2015 devra être viré à la réserve affectée du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Loisirs et culture

Rés. : 297-15

Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le réaménagement du parc des Fondateurs

Considérant que le réaménagement du parc des Fondateurs nécessite des travaux à l'intérieur de la rive de la rivière des Hurons ;

Considérant qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, quiconque exécute des travaux ou des ouvrages à des fins publics dans un cours d'eau à débit régulier doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation ;

Considérant l'exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à présenter une demande de certificat d'autorisation dans le cadre du réaménagement du parc des Fondateurs ;

Considérant que la demande d'autorisation nécessite l'adoption d'une résolution autorisant la signature du responsable désigné à présenter ladite demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Benjamin Branget, à signer la demande de certificat d'autorisation et d'en effectuer le suivi nécessaire à la mise en œuvre du projet de réaménagement du parc des Fondateurs et à la soumettre par la suite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 298-15

Déclaration des Journées de la Culture

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et

dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Considérant que la Municipalité tiendra l'événement Circuit des couleurs à Tewkesbury pendant ces journées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, de proclamer Journées de la culture les 25, 26, 27 septembre prochains dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 299-15

Autorisation de signer un protocole d'entente avec Cantons Jardine

Considérant que l'organisme Cantons Jardine a pour mission :

- De pratiquer et promouvoir le jardinage écologique en refusant l'usage de produits chimiques et en faisant la promotion de solutions écologiques efficaces et sans danger pour l'environnement ;
- D'offrir un lieu de jardinage où les novices et jardiniers avertis se côtoient et partagent leurs valeurs d'échange et d'entraide et où le respect, la démocratie, l'équité, l'engagement, le partage des savoirs (faire et être) ainsi que le plaisir sont au rendez-vous ;
- D'inclure un volet éducatif favorisant l'apprentissage et où les jeunes, par le biais d'activités de jardinage, prennent plaisir à jardiner, afin de leur permettre de faire un lien entre la nourriture, sa provenance et les efforts requis pour la produire.

Considérant la politique de reconnaissance en vigueur ;

Considérant la politique de soutien aux organismes et bénévoles ;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture à signer un protocole d'entente avec l'organisme Cantons Jardine et à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 300-15

Autorisation de signer un protocole d'entente avec MEC

Considérant la volonté de Mountain Équipement Coop (MEC), promoteur des Courses MEC Québec, d'organiser un événement course à pied le dimanche 20 septembre 2015 ;

Considérant que l'organisation de la Course MEC Québec demande l'autorisation et la permission d'emprunter nos routes pour la tenue de l'événement de course à pied ;

Considérant le fait que cette épreuve de course à pied se déroule en partie sur le territoire de la municipalité (départ, arrivée et partie du tracé) ;

Considérant le peu de ressources municipales à mobiliser ainsi que la prise en charge complète de l'organisation de l'évènement par le promoteur ;

Considérant l'évaluation réalisée et la recommandation à ce jour prudente du Service des loisirs et de la culture concernant la tenue de cet évènement ;

Considérant que l'approbation de la tenue de l'évènement est conditionnelle à ce que l'organisation de la Course MEC Québec présente les documents nommés ci-dessous :

- Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ) ;
- Copie du certificat d'attestation de l'organisme ;
- Copie de la charte régissant l'organisme ;
- Copie de la politique ayant pour but d'éviter les conflits d'intérêts des dirigeants et des gestionnaires ;
- Preuve d'assurance en respect des clauses d'assurance ;
- Tous les permis et autorisations nécessaires à la tenue de l'évènement ;
- Budget détaillé de l'évènement ;
- Carte du parcours ;
- Besoins précis en lien avec le matériel (nombre, arrivée, départ, etc.).

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'autoriser la tenue de l'évènement de la course MEC Québec sur le territoire de la municipalité et d'autoriser le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Benjamin Branget, de signer le protocole d'entente encadrant la tenue de l'évènement, si et seulement si, le promoteur respecte les conditions émises au sein du protocole d'entente, ait fourni avant l'évènement toutes les pièces justificatives et preuves exigées, et que ce dernier réponde aux exigences des autres instances concernées telles notamment le ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 301-15

Sécurisation et mise aux normes des parcs et espaces verts

Considérant l'état des infrastructures et équipements présents au sein des parcs et espaces verts de la Municipalité ;

Considérant la démarche d'inventaire, d'évaluation et d'inspection réalisée à l'été 2015 par deux inspecteurs de l'Unité de Loisir et de Sport de la Capitale Nationale relativement au règlement CAN/CSA-Z614 ;

Considérant les recommandations formulées relatives à la sécurisation et

mise aux normes des infrastructures et dits équipements ;

Considérant l'évaluation budgétaire des interventions à réaliser afin de corriger et rendre conformes les parcs et espaces verts de la Municipalité ;

Considérant le budget 2015 prévu au programme triennal d'immobilisations (LO-1501) ;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu d'augmenter le budget du projet LO-1501 à 55 000 \$ pour sécuriser les parcs et espaces verts et les rendre conformes. Les sommes seront prélevées à même le fond de parc et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 302-15

Adoption du Règlement numéro 15-720 pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service (LO-1205) et le réaménagement du parc des Fondateurs (projet LO-1504) et décrétant un emprunt de 774 000 \$

Considérant qu'une copie du règlement numéro 15-720 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 15-720 pourvoyant à la construction d'un nouveau pavillon de service (LO-1205) et le réaménagement du parc des Fondateurs (projet LO-1504) et décrétant un emprunt de 774 000 \$ comportant trois pages.

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre : Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 4
Contre : 3

Adoptée sur division.

Rés. : 303-15

Octroi d'un contrat pour le pavillon de service du parc des Fondateurs - service professionnels en structure et génie civil

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2015 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes au projet d'honoraires professionnels pour le pavillon de services au parc des Fondateurs (LO-1508) au 125, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury, selon la résolution numéro 121-15 ;

Considérant que le projet de construction du pavillon de services au parc des Fondateurs est maintenant réactivé et qu'il y a lieu d'adapter et de modifier les plans et devis déjà réalisés, prévoir la surveillance et la mise en service, et ce, pour les spécialités suivantes : ingénierie, structure, électricité et plomberie ;

Considérant la réactivation du projet LO-1508 et les besoins à pourvoir pour des services professionnels en structure pour le pavillon du parc des Fondateurs ;

Considérant que la firme CIME Consultants, a déposé la proposition d'honoraires pour services professionnels en structure tel que détaillée ci-dessous :

Étape du mandat	Description	Détails	Montant (plus taxes applicables)
Étape 1	Préparation des plans de structure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation des plans des fondations et de la charpente du bâtiment ▪ Préparation d'un devis sous forme de notes générales intégré aux plans ▪ Coordination requise avec les autres intervenants du projet ▪ 2 réunions de coordination ▪ Plans tels que construits à la fin des travaux 	3 600 \$
Étape 2	Préparation des plans de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Raccordement du bâtiment en aqueduc et égouts à la station de pompage ▪ Une aire de circulation au périmètre du bâtiment jusqu'à la voie d'accès existante 	2 600 \$
Étape 3 :	Surveillance des travaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveillance partielle des travaux : ▪ Visites (4) chantier et rapports ▪ Visite (1) d'inspection finale avec liste de déficiences ▪ Rédaction d'un rapport pour chacune des visites 	2 500 \$

		<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification des dessins d'atelier▪ Support téléphonique pendant la réalisation des travaux	
Total :			8 700 \$

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a négocié, de gré à gré, directement avec la firme CIME Consultants qui accepte un règlement pour des travaux d'un montant de 8 700 \$ plus taxes applicables (total de 10 002,82 \$) et ce selon les termes de référence du devis et bordereau de soumission du devis de services professionnels ;

Considérant le rapport du directeur des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 8 700, plus taxes applicables (total de 10 002,82 \$), pour les travaux de la firme CIME Consultants dans le cadre du projet cité précédemment.

Le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater la firme CIME Consultants pour les étapes 1 et 2 énumérées ci-haut selon les montants indiqués pour un montant total de 6 200 \$ plus taxes applicables.

L'étape 3 du mandat (surveillance des travaux) sera octroyée ultérieurement ;

L'offre de services professionnels du 17 août 2015 ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le fond parcs et terrains de jeux (projet LO-1508).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur :
Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre :
Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 4
Contre : 3

Adoptée sur division.

Rés. : 304-15

Octroi d'un contrat pour le pavillon de services du parc des Fondateurs - service professionnels en mécanique du bâtiment et électricité

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2015 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes au projet d'honoraires professionnels pour le pavillon de services au parc des Fondateurs (LO-1508) au 125, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury, selon la résolution 121-15 ;

Considérant que le projet de construction du pavillon de services au parc des Fondateurs est maintenant réactivé et qu'il y a lieu d'adapter et de modifier les plans et devis déjà réalisés, prévoir la surveillance et la mise en service, et ce, pour les spécialités suivantes : ingénierie, structure, électricité et plomberie ;

Considérant la résolution numéro 194-13 mandatant la firme LGT pour la réalisation de services professionnels en mécanique du bâtiment et électricité pour le pavillon du parc des Fondateurs ;

Considérant la résolution numéro 305-13 annulant le mandat octroyé à la firme LGT pour la réalisation de services professionnels en mécanique du bâtiment et électricité pour le pavillon du parc des Fondateurs ;

Considérant la réactivation du projet LO-1508 et les besoins à pourvoir pour des services professionnels en mécanique du bâtiment et électricité pour le pavillon du parc des Fondateurs ;

Considérant que la firme LGT, suite à la modification des plans et devis, a déposé un ajustement d'honoraires tel que présenté ci-dessous :

Étape du mandat	Description	Détails	Montant (plus taxes applicables)
Étape 1	Ingénierie détaillée	▪ Relevés techniques et mise en plan de ceux-ci	▪ 680 \$
		▪ Estimation des coûts des travaux	▪ 1 275 \$
		▪ Plans et devis (préliminaires 75%, appel d'offres, construction)	▪ 7 225 \$
		Sous-total étape 1 :	
Étape 2	Surveillance partielle de bureaux	▪ Surveillance de bureaux	▪ 1 360 \$
		▪ Visites (4) chantier et rapports	▪ 2 400 \$
		▪ Visite (1) et rédaction de la liste de déficiences	▪ 600 \$
		▪ Visite (1) d'inspection finale	▪ 600 \$
		▪ 750 \$	

avec liste de déficiences	
▪ Préparation des « plans finaux »	
Sous-total étape 2 :	5 710 \$
Total :	14 890 \$

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a négocié, de gré à gré, directement avec la firme LGT qui accepte un règlement pour des travaux additionnels d'un montant de 14 890 \$ plus taxes applicables (total de 17 119,78 \$) et ce selon les termes de référence du devis et bordereau de soumission du devis de services professionnels ;

Considérant le rapport du directeur des loisirs et de la culture ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que le conseil municipal autorise la dépense de 14 890 \$, plus taxes applicables (total de 17 119,78 \$), pour les travaux de la firme LGT dans le cadre du projet cité précédemment.

Le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à mandater la firme LGT pour l'étape 1 énumérée ci-dessus selon les montants de 9 180 \$ plus taxes applicables.

L'étape 2 du mandat (surveillance des travaux) sera octroyée ultérieurement ;

L'offre de services professionnels du 4 août 2015 ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le fond parcs et terrains de jeux (projet LO-1508).

Le président, monsieur Robert Miller, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Marie-Ève D'Ascola
Édith Coulombe
Louis-Antoine Gagné

Ont voté contre : Claude Lebel
Paul Beaulieu
Patrick Murray

Monsieur le président vote en faveur de la proposition.

En faveur : 4
Contre : 3

Adoptée sur division.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 305-15

Demande d'entretien estival pour le chemin McCune

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le Règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival, provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé ;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains du chemin McCune (partie chemin privé) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival dudit chemin, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents audit chemin privé ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu que ce conseil :

- Accepte la demande reçue en juillet 2015 des propriétaires concernés du chemin McCune (partie chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 2015 et 2016 ;
- Mandate un entrepreneur à réaliser les travaux d'entretien sur ledit chemin pour un montant total maximal de 200 \$ par année par propriété, incluant les taxes applicables ;
- Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640, et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par le représentant dudit chemin.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 306-15

Autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de prolongement d'aqueduc et de raccordement d'égout pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers (projet SP-1501)

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 095-15 à la séance du 9 mars 2015 mandatant la firme EMS Structures inc. à préparer les plans et devis relativement aux travaux de raccordement d'aqueduc et d'égout pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers SP-150 ;

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution numéro 143-15 à la séance du 13 avril 2015 pour l'autorisation de dépôt des plans et devis et demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

Considérant l'exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à déposer les plans et devis et le rapport d'ingénierie pour obtenir un certificat d'autorisation (article 32 de la LQE) ;

Considérant l'exigence de la demande de certificat d'autorisation relativement à l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des ouvrages avec l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que le conseil autorise le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu et la firme EMS Structures inc. à déposer les plans et devis et à transmettre la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La Municipalité s'engage également, en temps opportun à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. La date de fin des travaux est prévue le 31 décembre 2016. La date de transmission de l'attestation est donc prévue le 28 février 2017. Elle s'engage à informer le ministère du Développement durable, de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de tout changement aux dates ci-dessus spécifiées advenant le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission serait reportée au-delà de la date prévue.

La municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury atteste que ce projet ne contrevient pas à des règlements municipaux.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 143-15 du 13 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 307-15

Accord de principe au projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire en bordure du boulevard Talbot Sud

Considérant que les services des travaux publics et de l'hygiène du milieu et de l'urbanisme et de l'environnement ont reçu une demande par un promoteur visant à prolonger le réseau d'égout sanitaire afin de raccorder deux bâtiments commerciaux localisés sur les lots 5 393 193 et 5 393 194 du cadastre du Québec ;

Considérant que le promoteur doit mandater ses ingénieurs-conseils afin de poursuivre ses travaux relatifs à l'élaboration des plans et devis ;

Considérant que ces documents sont requis pour terminer l'analyse réglementaire et ultérieurement permettre la signature d'une entente relative aux travaux municipaux ;

Considérant que le promoteur assume la totalité des coûts applicables à la réalisation des travaux ;

Considérant que le promoteur s'engage à céder les travaux à la Municipalité

conformément au Règlement numéro 12-676 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu de donner un accord de principe quant à l'acceptabilité de ce projet conditionnellement à ce que toutes les normes applicables soient intégralement respectées.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 308-15

Mandat à un notaire pour les travaux d'implantation d'un réseau d'égout au secteur de la rivière des Hurons (Règlement numéro 15-729 et projet HM-1501)

Considérant que le programme triennal d'immobilisation de l'année 2015 prévoit les sommes nécessaires pour les dépenses inhérentes au projet d'implantation d'un réseau d'égout au secteur de la rivière des Hurons (HM-1501) ;

Considérant que des soumissions, sur invitation, ont été demandées auprès de quatre notaires pour un mandat dans le cadre dudit projet ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 13 août 2015 à 9 h, la municipalité a reçu une soumission ;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de la notaire Elise Villeneuve pour le mandat notaire au coût de 17 016,07 \$ incluant les taxes applicables, plus si nécessaire, le coût pour un acte impliquant un transfert de droit de propriété pour l'obtention d'une mainlevée du créancier hypothécaire au coût de 732,92 \$ chacun ;

Considérant le rapport du directeur des travaux publics sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal octroie le mandat notaire, dans le cadre de l'implantation d'un réseau d'égout au secteur de la rivière des Hurons (HM-1501) à la notaire Elise Villeneuve qui a présenté la plus basse soumission conforme, au coût de 17 016,07 \$ incluant les taxes applicables, plus si nécessaire, le coût pour un acte impliquant un transfert de droit de propriété pour l'obtention d'une mainlevée du créancier hypothécaire au coût de 732,92 \$ chacun.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer les quantités sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par le soumissionnaire ainsi que le devis de soumission et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 15-729, au poste budgétaire numéro 22-400-20-411, projet HM-1501.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 309-15

Demande de financement pour un projet d'immobilisation : Achat d'un conteneur marin à l'écocentre (HM-1502)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2015 l'achat d'un conteneur marin à l'écocentre (projet HM-1502) au coût de 5 500 \$;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisation numéro HM-1502 déposé par le Service des finances, soit 5 154,89 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la Municipalité conformément au programme triennal d'immobilisations 2015 ;

Considérant la recommandation de la direction générale ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil accepte le bilan des dépenses attribuables à l'achat d'un conteneur marin à l'écocentre (projet HM-1502) pour un montant total de 5 154,89 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité en respectant le tableau des remboursements suivants:

2015 : 1 718,30 \$

2016 : 1 718,30 \$

2017 : 1 718,29 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 310-15

Demande de variations budgétaires 2015

Considérant notre règlement de contrôle et de suivis budgétaires numéro 08-574, ainsi que notre politique de variations budgétaires ;

Considérant le solde de la réserve d'aqueduc au 31 décembre 2014 ;

Considérant la recommandation de la direction générale et secrétaire-trésorière ;

Du poste	Au poste	Montant
Contrat de déneigement des rues 02-335-10-443	Réfection et entretien des ponts 02-324-20-521	6 000 \$
Contrat de déneigement des rues 02-335-10-443	Chauffage, électricité Garage 205, Grande Ligne 02-327-01-681	26 000 \$
Voirie municipale Honoraires professionnels 02-323-40-411	Réseau d'aqueduc Approvisionnement et traitement 02-412-00-444	12 200 \$
Appropriation de la réserve d'aqueduc 55-992-01-000	Honoraires professionnels réseau d'aqueduc 02-413-01-411	12 800 \$

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que ce conseil autorise la demande des variations budgétaires 2015 du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 311-15

Appel de propositions de services professionnels pour la surveillance et la mise en service avec une équipe multidisciplinaire en architecture, structure et génie civil, mécanique et électrique concernant la construction de la nouvelle caserne de pompiers SP-1501

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2015 prévoyait les sommes nécessaires pour la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501;

Considérant la loi applicable en regard avec l'octroi de contrats d'honoraires professionnels dont les frais prévus sont plus de 25 000 \$ et moins de 100 000 \$;

Considérant le projet de cahier de demande de soumissions pour services professionnels dans le cadre dudit projet;

Considérant que ce projet de cahier respecte les obligations légales en matière d'octroi de contrat d'honoraires professionnels sur invitation;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et appuyée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné. Il est résolu que ce conseil accepte le cahier (devis) de demande de soumissions pour services professionnels datés du mois d'août 2015 dans le cadre du projet de la construction d'une caserne de pompiers, projet SP-1501.

Le conseil municipal accepte la recommandation de la direction générale concernant la formation du comité de sélection.

Le conseil autorise le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à procéder à la demande de soumissions par appel d'offres sur invitation.

Celui-ci est le seul responsable de l'appel d'offres, à qui est confié le mandat de fournir toute information à l'égard de ladite demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 312-15

Prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir les résidences et lots vacants localisés en bordure du chemin Frank Corrigan

Considérant que la demande de la requête pour ledit projet respecte les conditions d'acceptation, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil :

- a) Accepte la demande reçue le 15 août 2015 des propriétaires concernés portant sur la requête pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir les résidences et lots vacants localisés en bordure du chemin Frank Corrigan ;
- b) Autorise le Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu à entreprendre les démarches et à prévoir les coûts associés à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. : 313-15

Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 323, chemin Philip-Toosey

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet 2015, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith

Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une remise avec toit à un seul versant au 323, chemin Philip-Toosey, lot numéro 5 333 169 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 314-15

Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 19, chemin Sous-le-Cap

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet 2015, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une remise avec toit à un seul versant au 19, chemin Sous-le-Cap, lot numéro 1 826 902 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 315-15

Construction d'une remise avec toit à un seul versant au 358, chemin Philip-Toosey

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration

architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet 2015, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une remise avec toit à un seul versant au 358, chemin Philip-Toosey, lot numéro 5 428 990 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 316-15

Construction de jumelés dans le développement Domaine des Grands Ducs, phase V partie 2

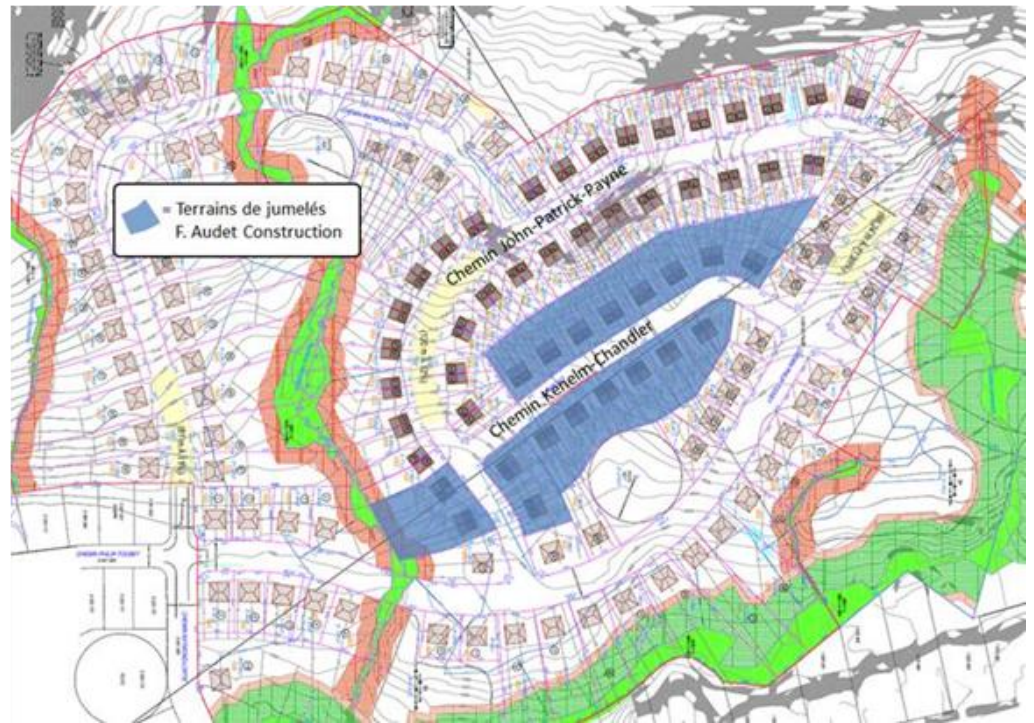
Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil municipal doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les différents plans de jumelés soumis par le constructeur et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal, lors de la réunion du 7 juillet 2015, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par la conseillère madame Édith Coulombe. Il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction de jumelés dans le développement Domaine des Grands Ducs, phase V partie 2, tel qu'illustré sur la carte ci-dessous :



Adoptée à l'unanimité.

Urbanisme et environnement

Rés. : 317-15

Appui d'un citoyen pour une demande à la Commission de protection du territoire agricole – Inclusion du lot 4 888 976 (Cadastre du Québec) en zone agricole

Considérant qu'une demande a été faite (numéro de dossier 410167) à la Commission de protection du territoire agricole afin d'inclure le lot numéro 4 888 976 du cadastre du Québec en zone agricole (demande numéro 410167) ;

Considérant que ledit lot est dans le secteur de Tewkesbury, où plusieurs activités liées à l'agriculture sont exercées conformément au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que la demande d'inclusion en zone agricole du lot 4 888 976 est conforme audit règlement de zonage ;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

Considérant que ledit règlement a reçu un certificat de conformité de la MRC de la Jacques-Cartier ;

Considérant le potentiel agricole du lot et le fait que son propriétaire y exerce déjà en famille, depuis plusieurs années, des activités agricoles ;

Considérant que les activités agricoles de la famille Pépin sont complémentaires à celles exercées dans le secteur et qu'elles contribuent au développement économique du milieu dans lequel elles s'inscrivent ;

Considérant que lesdites activités sont faites dans le respect de l'environnement et n'engendrent aucun problème de voisinage selon l'avis du conseil ;

Considérant que selon l'avis du conseil, la présente demande d'inclusion respecte l'esprit de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, plus précisément l'article 62 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Louis-Antoine Gagné et appuyée par le conseiller monsieur Paul Beaulieu. Il est résolu que le conseil municipal appuie la démarche de monsieur Normand Pépin à la Commission de protection du territoire agricole pour une demande d'inclusion du lot 4 888 976 (Cadastre du Québec) en zone agricole.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.

Robert Miller,
maire

Rés. : 318-15

Fermeture du chemin St-Peter's dans le cadre du marché public estival organisé par Cantons'active

Considérant qu'une demande verbale de l'organisme Cantons'active a été faite au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu à l'effet que le chemin St-Peter's soit fermé à la circulation face au marché public durant sa tenue ;

Considérant que le marché public a lieu les mercredis entre 14 h et 19 h, du 8 juillet au 30 septembre 2015 ;

Considérant que la fermeture visera une portion déterminée du chemin St-Peter's et que celle-ci n'engendrera pas de problème d'accès pour les propriétés voisines et les boîtes postales ;

Considérant que les clients du marché se stationneront perpendiculairement au chemin pour permettre une circulation fluide ;

Considérant qu'il n'y aura aucune entrave dans la rue de manière à permettre la circulation de véhicules d'urgence au besoin ;

Considérant que le Comité Ma Rue, Mon Quartier, MA SÉCURITÉ recommande d'acquiescer à la demande ;

Considérant qu'un bilan sera demandé à Cantons'active quant au déroulement du marché en lien avec la fermeture du chemin pour en évaluer les impacts ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Édith Coulombe et appuyée par le conseiller monsieur Patrick Murray. Il est résolu que le conseil municipal appui la fermeture d'une portion du chemin St-Peter's dans le cadre du marché public estival organisé par Cantons'active.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 319-15

Levée de la séance

À 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Patrick Murray et appuyée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

Sonia Bertrand,
Directrice des communications et du greffe